

« Une année à Saint-Boni »

**2023 – 2024**

<b>LE CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024</b> .....	<b>4</b>
<b><u>VIE À L'ÉCOLE : QUELQUES RAPPELS</u></b> .....	<b>8</b>
1. Les entrées et les sorties.....	8
2. Les retards.....	8
3. Les absences.....	8
4. Les absences en période d'examens.....	9
5. Les absences avant et après un congé scolaire.....	9
<b><u>RESPECT DE SOI-MÊME ET DES AUTRES</u></b> .....	<b>9</b>
1. La tenue vestimentaire.....	10
2. Pour le cours d'éducation physique et sportive.....	11
3. Pour le cours de laboratoire.....	11
4. Interdiction de fumer.....	11
5. Interdiction des drogues.....	11
6. Les objets interdits.....	12
<b><u>RESPECT DE L'AUTORITÉ, DU TRAVAIL EN COMMUN, DU MATÉRIEL ET DES LIEUX</u></b> .....	<b>13</b>
1. Le vivre ensemble.....	13
2. Les interours, les casiers, les gourdes et les toilettes.....	13
3. Les rangs et les déplacements.....	13
4. Exclusion de cours.....	14
5. La salle des professeurs.....	14
6. La procure et les fournitures scolaires.....	14
7. La plateforme d'échanges et le travail en ligne.....	14
8. Les effets personnels et le matériel scolaire.....	15
9. Les objets perdus - trouvés.....	15
<b><u>REPAS, TEMPS DE MIDI ET ÉTUDES À SAINT-BONI</u></b> .....	<b>16</b>
1. Où aller durant le temps de midi?.....	16
2. Les repas chauds.....	17
3. Le repas pique-nique.....	17
4. Les sandwiches.....	18
5. Que faire après les repas?.....	19
6. Les études du soir.....	19
<b><u>DIVERS</u></b> .....	<b>20</b>
1. Le chemin des écoliers.....	20
2. Moto, vélo, trottinette... ..	20
3. Le permis de conduire.....	20
<b><u>ÉDUCATION PHYSIQUE</u></b> .....	<b>21</b>
1. Adresses et accès.....	21
2. Selon les années.....	22

<b><u>ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES À SAINT-BONI</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>QUE POUVEZ-VOUS ATTENDRE DU SERVICE PROMOTION DE LA SANTE À L'ECOLE ?LE PSE</u></b> .....	<b>26</b>
<b><u>L'ÉQUIPE DU CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL (CPMS)</u></b> -----	<b>28</b>
<b><u>LE PROJET HP À SAINT-BONI</u></b> -----	<b>29</b>



# LE CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

## AOÛT

- Lundi 28** de 10h30 à 13h00 : Examens de passage pour les élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>  
de 13h30 à 16h00 : Examens de passage pour les élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>
- Mardi 29** de 08h30 à 12h00 : Rentrée des élèves de 1<sup>re</sup> et récupération des livres  
de 09h30 à 12h00 : Examens de passage pour les élèves de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>  
de 10h00 à 12h00 : Rentrée des élèves de 2<sup>e</sup> et récupération des livres  
de 12h15 à 13h00 : Accueil des nouveaux élèves par la Préfecture  
à 19h : Proclamation des 6<sup>e</sup>
- Mercredi 30** de 08h30 à 11h15: Titulariat ou cours avec le titulaire pour le D1  
de 08h30 à 11h15 : Rentrée des 3<sup>e</sup> et récupération des livres  
de 09h00 à 11h15 : Rentrée des 4<sup>e</sup> et récupération des livres  
de 09h30 à 11h15 : Rentrée des 5<sup>e</sup> et récupération des livres  
de 10h00 à 12h00 : Rentrée des 6<sup>e</sup> et récupération des livres  
de 11h15 à 12h : Réunion titulaires – éducateurs
- Judi 31** Cours pour tous selon l'horaire communiqué

## SEPTEMBRE

- Mercredi 6** Photos de classe et individuelles
- Judi 7** Photos de classe et individuelles
- Judi 21** Journée pédagogique
- Vendredi 22** **AG des parents à 18h30**  
**Rencontres parents-titulaires à 19h30**
- Mercredi 27** **CONGÉ FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**
- Vendredi 29** Journée sportive  
Journée des 1<sup>res</sup>

## OCTOBRE

**Lu 09 au ve 13** Récolte de jouets par les élèves du D1

**Vendredi 20** **Bulletin (1<sup>res</sup> à 6<sup>e</sup>)**  
**Rencontre parents-professeurs**

**CONGÉ D'AUTOMNE : DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023**

## NOVEMBRE

**Samedi 18** Journée Portes ouvertes (13h-17h)

**Vendredi 24** Salon SIEP (élèves de 5-6)

**Lu 27 au ve 1<sup>er</sup>** Cadeaux pour les Infirmiers de rue

## DÉCEMBRE

**Lu 04 au ve 15** Examens de Noël

**Lu 18 au je 21** Conseils de classe et activités

**Vendredi 22** Cours durant la matinée  
**Bulletin (1<sup>res</sup> à 6<sup>e</sup>)**  
**Rencontre parents-professeurs**

**VACANCES D'HIVER : DU LUNDI 25 DECEMBRE 2023 AU VENDREDI 5 JANVIER 2024**

## JANVIER

**Lundi 8** Assemblée générale des professeurs  
Début des cours à 9h20

**Vendredi 12** Journée pédagogique

## FÉVRIER

### FÊTES DE LA CHANDELEUR : DU VENDREDI 02 FEVRIER AU DIMANCHE 04 FEVRIER

<b>Mardi</b>	<b>13</b>	<b>CONGÉ DE MARDI GRAS</b>
<b>Mardi</b>	<b>20</b>	<b>Bulletin (5<sup>e</sup>)</b>
<b>Me 21 au ve 23</b>		Retraites pour les élèves de 5 <sup>e</sup>
<b>Vendredi</b>	<b>23</b>	<b>Bulletin (1<sup>res</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>)</b>

### VACANCES DE DÉTENTE : DU LUNDI 26 FEVRIER 2024 AU VENDREDI 8 MARS 2024

## MARS

<b>Mardi</b>	<b>12</b>	à 20h: soirée d'information pour les parents et les élèves pour le choix des options du 2 <sup>e</sup> degré
<b>Judi</b>	<b>14</b>	à 20h: soirée d'information pour les parents et les élèves pour le choix des options du 3 <sup>e</sup> degré
<b>Du lu 18 au ve 22</b>		Récolte de vivres par les élèves du D3
<b>Vendredi</b>	<b>22</b>	Témoignages Rencontres parents-professeurs

## AVRIL

<b>LUNDI</b>	<b>01</b>	<b>LUNDI DE PÂQUES</b>
<b>Me 3 au Ve 5</b>		Voyage des 3 <sup>es</sup>
<b>Lu 8 au Ma 16</b>		Activités d'orientation (4 <sup>e</sup> )
<b>Vendredi</b>	<b>12</b>	100 jours (élèves de rhéto)
<b>Judi</b>	<b>18</b>	à 20h : Caberboni
<b>Vendredi</b>	<b>19</b>	<b>Bulletin (6<sup>e</sup>)</b> à 20h : Caberboni
<b>Vendredi</b>	<b>26</b>	<b>Bulletin (1<sup>res</sup> à 5<sup>e</sup>)</b> Journée Tombola

### VACANCES DE PRINTEMPS : DU LUNDI 29 AVRIL 2024 AU VENDREDI 10 MAI 2024

MAI

- Lundi 13** AG des professeurs  
Début des cours à 9h20
- Mercredi 15** La Hulpe – Saint-Boni
- LUNDI 20** **LUNDI DE PENTECÔTE**

JUIN

- Lu 10 au Me 26** Session d'examens
- Je 27 au Me 03** Conseils de classe

JUILLET

- Mercredi 03** Proclamation des 6<sup>e</sup>
- Jeudi 04** Bulletin (1<sup>res</sup> à 6<sup>e</sup>)  
Recontre parents-professeurs
- Vendredi 05** Recontre parents-professeurs

L'Institut sera fermé du vendredi 5 juillet au jeudi 15 août 2024 inclus.

# VIE À L'ÉCOLE : QUELQUES RAPPELS

Courrier électronique de la préfecture : [prefecture@saint-boni.be](mailto:prefecture@saint-boni.be)

## **1. Les entrées et les sorties**

- Les entrées et sorties du matin ou du soir, se font par la grande porte de la rue du Conseil, n°59.
- Les entrées et sorties par l'Accueil, avant 8h30 et après 15h45, sont interdites, sauf accord écrit de la Préfecture.
- Aux autres moments, les entrées et les sorties se font par l'Accueil.

Tu ne peux quitter l'Institut sans l'autorisation de ton éducateur de niveau ou de la Préfecture.

Si ton départ est prévisible, tu présentes auparavant un mot de tes parents justifiant cette sortie. Sans un accord préalable, tu ne pourras pas sortir.

## **2. Les retards**

**On ne peut pas entrer en classe sans un *admittatur*.**

Si tu arrives en retard, tu rentres par l'Accueil, rue du Viaduc, 82, tu y reçois un billet indiquant l'heure de ton arrivée. Tu te rends en classe et présentes ce billet à ton professeur.

Le retard sera signifié aux parents via un sms.

Seuls les éducateurs ou la Préfecture, sur base d'un justificatif écrit, peuvent excuser un retard. Une accumulation de retards donnera lieu à une mise au travail pour récupérer le temps perdu ou à une obligation de se présenter à 8h pendant quelques jours.

## **3. Les absences**

Tes parents doivent téléphoner ou envoyer un mail à l'Institut pour prévenir de ton absence :


- en 1<sup>re</sup> : M<sup>me</sup> Monseux ; [educateur.premiere@saint-boni.be](mailto:educateur.premiere@saint-boni.be)
  - en 2<sup>e</sup> : M<sup>me</sup> Belguenani ; [educateur.deuxieme@saint-boni.be](mailto:educateur.deuxieme@saint-boni.be)
  - en 3<sup>e</sup> : M. Januth ; [educateur.troisieme@saint-boni.be](mailto:educateur.troisieme@saint-boni.be)
  - en 4<sup>e</sup> : M. Manoka ; [educateur.quatrieme@saint-boni.be](mailto:educateur.quatrieme@saint-boni.be)
  - en 5<sup>e</sup> : M. Oguz ; [educateur.cinquieme@saint-boni.be](mailto:educateur.cinquieme@saint-boni.be)
  - en 6<sup>e</sup> : M<sup>me</sup> Monseux ; [educateur.sixieme@saint-boni.be](mailto:educateur.sixieme@saint-boni.be)
- **Attention, tout retard d'une période de cours ou plus est assimilé à un demi-jour d'absence et doit être justifié par écrit.** À cet effet, des talons pré-imprimés sont à compléter dans le journal de classe ;
  - Si ton absence est prévisible, tu te présentes dès que possible chez ton éducateur de niveau pour l'en avvertir ;
  - **Le jour de ton retour**, tu te présentes chez ton éducateur de niveau, muni de ton journal de classe dans lequel tes parents auront complété le talon justificatif. **L'appel téléphonique ne suffit pas, il faut toujours un motif écrit.**



**Le nombre de demi-journées justifiables par un motif écrit des parents est limité à 12 par an.**

La présence des élèves est obligatoire aux moments prévus dans la circulaire précisant l'organisation de la fin de trimestre (donc aussi les derniers jours du trimestre).

**Dès 9 demi-journées d'absence non justifiées valablement, l'école est tenue de signaler l'élève au Service du droit à l'instruction et de convoquer les parents par recommandé avec accusé de réception.**

 Note encore : « pour que les motifs soient reconnus valables, les documents doivent être remis à l'éducateur de niveau ou à la préfecture au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4<sup>e</sup> jour d'absence dans les autres cas »<sup>1</sup>.

**En résumé: au retour d'une absence, tu dois présenter ton motif (Certificat médical ou talon complété et signé dans le journal de classe) à ton éducateur de niveau.**

#### **4. Les absences en période d'examens**

Toute absence à un examen doit être justifiée par un certificat médical.

L'élève absent pendant la période des examens (c'est-à-dire à partir de la veille du premier examen) ou à l'occasion d'un examen hors-session (même partiel), doit prévenir Madame la Préfecture au plus tôt et, dans tous les cas, présenter un certificat médical le jour-même de son retour, **AVANT de pouvoir passer tout autre examen**.

En cas de demande d'un professeur si un élève est absent lors d'un contrôle certificatif, la Préfecture contactera les parents pour vérifier le motif d'absence. Cela peut être pris comme contraignant mais notre volonté est d'identifier les élèves qui rencontrent des difficultés à « affronter » une épreuve et dès lors leur proposer une aide concrète.

#### **5. Les absences avant et après un congé scolaire**

L'Institut **en aucun cas** n'est autorisé à excuser une absence qui ne serait pas justifiée par un motif valable. Un départ en vacances avancé ou un retour retardé ne sont pas des motifs acceptés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une circulaire<sup>1</sup> en libre téléchargement sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles explique clairement nos obligations légales.

## **RESPECT DE SOI-MÊME ET DES AUTRES**

Les élèves se comportent en personne responsable d'elle-même : ils respectent les autres, jeunes et adultes, et le manifeste par un comportement et des paroles adaptés à la personne et aux circonstances. Ils n'affichent pas en public leurs sentiments amoureux, qui relèvent de la vie privée et dont les manifestations peuvent perturber le travail et la vie en société.

<sup>1</sup> Circulaire 7714 du 28/08/2020 « Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires, assistance en justice et/ou assistance psychologique dans l'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles »

## 1. La tenue vestimentaire

La question des tenues vestimentaires est importante en ce qu'elle comporte des enjeux éducatifs cruciaux tels que l'apprentissage du vivre-ensemble et des codes sociaux, la formation citoyenne, la construction identitaire et l'épanouissement de l'élève sans discrimination, en autres, de genre.

Les élèves doivent être habillés, coiffés et maquillés de façon discrète, propre, adaptée à leur activité scolaire et respectueuse d'autrui et d'eux-mêmes.

De plus, **les élèves sont nu-tête** à l'intérieur des bâtiments scolaires (excepté le bonnet ou le capuchon à l'extérieur si la météo l'impose).

Le port de signes ethniques, religieux, politiques ou militaires ostentatoires est lui aussi interdit, à l'école comme lors des déplacements dans le cadre scolaire ; cela dans un souci de respect des sensibilités de chacun.

### **En conséquence, nous n'acceptons pas :**

- Les vêtements déchirés, délavés, troués, tachés, frangés, effilochés...
- Les tenues de sport ou de loisirs : training, legging, bretelles, tee-shirt de foot, sont interdits.
- Les jupes trop courtes ou trop longues (la tolérance étant à hauteur du genou).
- Les sous-vêtements visibles, les épaules découvertes, les décolletés indécents, les ventres et dos nus. Donc pas de crop-top ! Les tee-shirts ou chemisiers auront dès lors des manches, même courtes.
- L'excès de maquillage, les ongles faux et/ou vernis. Les bijoux seront donc discrets, et aucun piercing ne sera visible.
- Le port de la barbe et de la moustache.
- Les cheveux rasés et les différences de longueurs de cheveux marquées.

### **En particulier :**

- Les pantalons, bermudas seront **unis** de couleur discrète.
- Les bermudas à hauteur du genou seront acceptés mais uniquement de type classique. Ce ne seront pas des shorts de sport, ni de plage.
- Les chaussures sans bride arrière (comme les tongs) ainsi que les espadrilles, les talons aiguilles...
- Les chaussures de sport

L'élève dont la présentation contrevient à ces directives est averti, ainsi que ses parents ; les remarques nécessaires sont faites à l'élève dans une approche éducative et respectueuse, sans humiliation et dans la bienveillance. Il pourra être invité à rentrer chez lui pour se changer.

En cas d'interprétation délicate, la Préfecture tranchera.

## **2. Pour le cours d'éducation physique et sportive :**

L'équipement de l'Institut est obligatoire pour tous.

- Garçons : short noir ou bleu foncé et T-shirt bleu au sigle de l'Institut, chaussures de sport.
- Filles : short cycliste noir ou bleu foncé et T-shirt bleu au sigle de l'Institut, chaussures de sport

Pour la piscine : maillot, bonnet de l'Institut et lunettes.

Les élèves ne portent ni montre, ni bracelet, ni bijou (boucle d'oreille, anneaux...). Les bijoux trop difficiles à ôter peuvent éventuellement être recouverts d'un sparadrap. En cas de doute, la décision est laissée à l'approbation du professeur d'éducation physique.

Les tee-shirt de l'Institut, les shorts et les bonnets de piscine sont vendus à l'école le jour de la réception des livres et durant l'année sous les arcades.

**N'oublie pas d'inscrire ton nom sur ta tenue (short et tee-shirt).**

## **Présence au cours d'éducation physique et sportive :**

L'élève dispensé du cours d'éducation physique doit se présenter à tous les cours même lorsqu'ils ont lieu à l'extérieur de l'Institut. En cas de problème, l'élève s'adressera à son professeur qui, le cas échéant, le dirigera vers la Préfecture.

L'élève sous certificat doit remettre à son professeur le modèle de certificat envoyé par mail aux parents en début d'année. Ce modèle se trouve également sur le site de l'Institut ([http://secondaire.saint-boni.be/parents/Certificat\\_medical\\_sport.pdf](http://secondaire.saint-boni.be/parents/Certificat_medical_sport.pdf))

Pensez donc à l'imprimer AVANT d'aller chez le médecin.

Sachez que la durée d'un certificat médical ne peut dépasser 3 mois.

Pour rappel, le cours de natation est OBLIGATOIRE.

## **3. Pour le cours de laboratoire :**

Pour le cours de laboratoire, le port du tablier blanc fermé ainsi que des lunettes de sécurité sont obligatoires. Ce matériel est prêté par l'école au début de chaque cours.

## **4. Interdiction de fumer :**

L'interdiction de fumer est absolue pour tous les élèves dans tous les lieux de l'école, y compris à l'extérieur (cours de récréation) et dans ses abords immédiats (rue du Viaduc, rue Goffart, rue Sans-Souci, rue du Conseil). Cette interdiction reste valable pour les sorties de classe. Pour les voyages de rhéto, on se réfère au règlement spécifique du voyage.

## **5. Interdiction des drogues :**

Toute drogue, légale ou illégale, est prohibée. La détention de drogue, sa consommation et sa diffusion ou sa vente sont prohibées, tout comme l'incitation à en détenir ou à en utiliser.

En cas de détention ou de consommation, les parents du jeune concerné sont informés ; l'Institut décide des sanctions à prendre et des aides à apporter au jeune.

De même, pour le jeune convaincu de vendre ou de procurer ces substances à un ou plusieurs élèves, indépendamment de toute éventuelle décision de justice, une procédure d'exclusion définitive sera entamée.

## **6. Les objets interdits :**

Pour préserver la qualité des relations, l'atmosphère de travail, l'intégrité des locaux et leur propre sécurité, les élèves n'apportent à l'école que le matériel utile pour les cours.

Ils n'apportent aucune somme d'argent importante ni aucun objet de valeur ; ils gardent leur portefeuille sur eux.

L'usage des GSM et des tablettes n'est pas autorisé à l'Institut excepté sur demande expresse du professeur qui l'utiliserait dans le cadre de son cours. En conséquence, ils seront éteints dès le seuil de l'école franchi. Il en est de même pour les déplacements vers le stade, les cours donnés en dehors de l'Institut ou toute excursion dans le cadre scolaire. Le GSM ne pourra donc ni servir de montre, ni d'appareil photo à moins que le professeur ne le précise expressément.

Pour éviter toute dispersion de l'attention durant les cours, mais aussi de protéger la vie privée des élèves et des professeurs (photos, enregistrements), un GSM vu dans les mains d'un élève et a fortiori utilisé est confisqué et déposé à la préfecture. Les modalités de récupération seront fixées (après 16h) par Mme la Préfète. En cas de récidive, la restitution du GSM pourra nécessiter une convocation des parents de l'élève.

Ils n'apportent aucun objet dont la détention, le port ou l'utilisation sont prohibés par la loi, comme de la drogue ou des armes, ni aucun objet pouvant être utilisé comme arme (cutter, canif, spray défensif...).

Tout adulte ayant une responsabilité dans l'école est habilité à confisquer un objet interdit ou un objet autorisé mais utilisé à mauvais escient. L'objet sera restitué aux parents ou à l'élève par la Préfecture. Les objets illicites, dangereux ou de valeur ne sont restitués qu'aux parents.

Bien évidemment, l'Institut n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de vol ou dégâts.

# **RESPECT DE L'AUTORITÉ, DU TRAVAIL COMMUN, DU MATÉRIEL ET DES LIEUX**

## **1. Le vivre ensemble**

La courtoisie est faite de petits gestes ou mots qui rendent la vie agréable : « merci, s'il vous plaît, bonjour, je vous en prie... », ne pas interrompre continuellement son interlocuteur, tenir la porte pour la personne qui arrive, la laisser passer...

La mixité sera vécue dans un esprit de respect mutuel. Loin d'exclure les relations d'amitié, l'Institut souhaite favoriser les relations de groupe : les interminables apartés, les marques d'affection insistantes vont à l'encontre de cet objectif.

De même, afin de favoriser un bon usage du français et une saine compréhension entre tous, il est demandé de parler le français au sein de l'Institut. Les élèves en section d'immersion pourront faire usage du néerlandais entre eux.

Grossièreté et ironie amènent rapidement à des faits violents : elles seront sanctionnées de la même manière ;

**En toutes circonstances, l'élève doit pouvoir être maître de lui et de ses réactions. L'Institut ne peut dès lors accepter qu'un élève soit sous influence d'alcool, de drogue quelconque ou de médicament inhibant sa volonté. L'élève consommant ou dispensant un produit illicite à l'Institut, commet une infraction grave, pouvant entraîner le renvoi définitif.**

## **2. Les interours, les casiers, les gourdes et les toilettes**

Les élèves se comportent de manière calme et respectueuse et veillent à être prêts pour le cours suivant. Ils peuvent donc, dans le calme, aller chercher leurs affaires dans leur casier s'il se trouve dans la classe.

Si les casiers se trouvent en dehors de la classe (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>), les élèves s'y rendent avant 8h30, 10h25 et 13h15. Il n'est pas question de s'y déplacer aux autres moments de la journée. Il faut donc prendre son matériel pour plusieurs heures de cours.

Les élèves ne peuvent quitter la classe que pour se rendre dans un autre local désigné par leur horaire ou avec l'autorisation du professeur devant arriver pour le cours suivant.

À tout moment, les élèves se lèvent à côté de leur banc lors de l'entrée en classe d'un membre du personnel.

Les élèves mettront à profit les récréations pour remplir leur gourde car ils ne seront pas autorisés à quitter la classe pendant les cours ou les interours à cet effet.

Les élèves se rendent aux toilettes pendant les récréations. Exceptionnellement, le professeur qui arrive en classe peut donner son autorisation (une demande peut impliquer un refus).

## **3. Les rangs et les déplacements**

D'une manière générale, les déplacements se font dans le calme de manière à ne pas perturber les classes qui travaillent.

À 8h20, 10h20 et 13h10, à la sonnerie de fin de récréation, les classes forment des rangs. À la 2<sup>e</sup> sonnerie, le silence est de rigueur jusqu'à la classe. Cette transition permet à

chacun de se mettre en condition pour quitter le temps de la détente et entrer en période de cours.

#### 4. Exclusion des cours

Si un élève perturbe gravement le bon déroulement du cours, le professeur peut être amené à l'exclure de la classe.

Dans ce cas, l'élève devra se rendre par ordre de priorité et muni de son journal de classe :

1. Chez son éducateur de niveau dont le bureau lui a été présenté en début d'année :
  - en 1<sup>re</sup> : Mme Monseux ;
  - en 2<sup>e</sup> : Mme Belguenani ;
  - en 3<sup>e</sup> : M. Januth ;
  - en 4<sup>e</sup> : M. Manoka ;
  - en 5<sup>e</sup> : M. Oguz ;
  - en 6<sup>ème</sup> : Mme Monseux
2. À la Préfecture.

**Il est exclu de rester dans le couloir ou de se rendre dans un autre endroit !  
En aucun cas, il ne pourra rentrer en classe sans admittatur !**

**L'exclusion est signifiée dans le journal de classe et la signature des parents est exigée.**

#### 5. La salle des professeurs

La salle des professeurs est un local dans lequel les élèves n'entrent pas. Frapper poliment à la porte engagera volontiers à vous ouvrir.

Les professeurs acceptent de se mettre à votre disposition mais ne les dérangez pas pour des futilités pendant les récréations du style : "Vous interrogez à la 3e heure ?" ou « C'était juste pour savoir si vous étiez là », ...

De même le midi, laissez-les manger à l'aise et **ne les dérangez pas avant 12h30.**

#### 6. La procure et les fournitures scolaires

Pour les fournitures de feuilles à en-tête, de bonnets de bain, de tenues de sport, un guichet est ouvert sous les arcades du bâtiment central aux récréations du matin tous les jours sauf le mercredi.

#### 7. La plateforme d'échanges et le travail en ligne

La plateforme d'échanges, entre élèves ou entre élèves et professeurs, utilisée par l'Institut est TEAMS (Office 365). Les élèves, pour s'y connecter, doivent utiliser leur identifiant personnel. Une charte du bon usage de Teams est imprimée dans le journal de classe. L'utilisation de toutes autres plateformes est familiale et donc sous l'autorité parentale.

## **8. Les effets personnels et le matériel scolaire**

Les bâtiments et le matériel de l'Institut sont le cadre et l'outil de travail de tous. Chacun doit les respecter scrupuleusement. Toute dégradation donne lieu à un dédommagement.

Chacun est directement responsable de son matériel scolaire et de ses effets personnels. Indique clairement ton nom sur tous tes cahiers, livres, vêtements et tenues de sport. Ne laisse jamais traîner ton portefeuille, de l'argent ou des objets de valeur en classe ou dans un vestiaire.

## **9. Les objets perdus - trouvés**

Avant de crier au vol, fouille tes affaires et renseigne-toi chez la Préfète de discipline. **De très nombreux objets « perdus » ne sont jamais demandés par leur propriétaire (lunettes, GSM, clés, ...).**

À la fin de chaque trimestre, après avoir été exposés dans le couloir du bâtiment central, les objets et vêtements non repris seront distribués à des œuvres caritatives.

Lors de la perte du journal de classe ou du bulletin, le remplacement par un nouvel exemplaire sera facturé 5€.

# REPAS, TEMPS DE MIDI ET ÉTUDES À SAINT-BONI

## 1. Où aller durant le temps de midi ?

**À l'heure de midi, les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'Institut.**

Toute dérogation, occasionnelle ou régulière, à ce point du règlement, et uniquement pour dîner à la maison, nécessitera de faire compléter et signer le document prévu à cet effet. Il est à retirer auprès de Mme Louette, Préfète de discipline.

Repas chauds : - réfectoire du rez-de-chaussée Sans-Souci  
(entrée par la gauche du bâtiment).

Repas froids : - réfectoire « ALPA » au sous-sol pour les 1<sup>res</sup>, 2<sup>es</sup>  
- réfectoire « Sans-Souci – 1<sup>er</sup> étage » pour les 3<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup>  
- réfectoires « Tintin et Milou », bâtiment central pour les 5<sup>es</sup>  
- réfectoire « Wagon » et annexe pour les 6<sup>es</sup>

Dans la mesure des disponibilités des tables extérieures, elles peuvent être utilisées pour le repas. Les déchets seront bien évidemment mis à la poubelle par leurs utilisateurs.

Les 1<sup>res</sup> et 2<sup>es</sup> trouveront leurs sandwiches commandés à l'Alpa.

Les 3<sup>es</sup>, 4<sup>es</sup>, 5<sup>es</sup>, 6<sup>es</sup> retireront leur commande dans le fond du réfectoire Sans-Souci (entrée par la droite du bâtiment).

Les ventes de sandwiches non-réservés ou de friandises sont également dans le fond du réfectoire des repas-chauds.

Au réfectoire, tu t'installes où tu veux. Tu te conformeras toujours aux instructions des surveillants.

**Tu apportes ta gourde. Par souci d'écologie, à la demande du conseil des élèves, nous ne fournissons plus de gobelets. Pour les repas froids, tu apporteras également tes couverts.**

Quel que soit ton réfectoire, par respect pour toi, les autres élèves et le personnel d'entretien, quand tu as fini de manger :

- tu repousses ta chaise sous la table ;
- tu ramasses tes débris et tu les jettes dans les poubelles à la sortie ;
- si tu as renversé, il est bien normal que tu te charges de nettoyer.

Un seau d'eau et une lavette sont à ta disposition.



## 2. Les repas chauds

Le prix d'un repas :            5,00 € : repas avec abonnement  
                                         5,50 € : repas occasionnel

### A) Abonnement

Pour l'inscription par trimestre, tous les élèves sont invités par mail à s'inscrire au moyen de la plateforme en ligne eBONI (<https://eboni.saint-boni.be>).

La connexion se fait grâce aux identifiants reçus au début de la scolarité de l'enfant à Saint-Boni. Thomas Verlinden est la personne ressource : [administration@saint-boni.be](mailto:administration@saint-boni.be).

Les repas sont facturés lors de la facture trimestrielle.

Les élèves ont un badge personnel indispensable pour s'identifier au réfectoire.

Le premier jour d'abonnement du premier trimestre est le lundi 4 septembre 2023.

Aux deuxième et troisième trimestres, le premier jour d'abonnement est le jour de la rentrée.

Le montant exact de l'abonnement trimestriel sera calculé en fonction du nombre de jours par semaine choisis (tu peux également venir 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine), le calcul se faisant au prorata.

#### **Notes importantes :**

Le prix de l'abonnement est calculé sur base du nombre de jours d'école.

Il s'agit d'un **forfait**.

Une absence ne peut donner lieu à un remboursement, les repas commandés étant préparés par notre cuisine sur base des inscrits.

B) Repas occasionnel : Tu peux commander par mail ([compta-sec@saint-boni.be](mailto:compta-sec@saint-boni.be)) un repas occasionnel au prix de 5,50 € **au plus tard la veille** du jour où tu souhaites le prendre (si, du moins, il reste de la place).

## 3. Le repas pique-nique

Si tu ne participes pas au repas chaud et si tu ne rentres pas à la maison à midi, tu es inscrit au repas pique-nique (repas froid) :

- potage et eau distribués par l'Institut ;
- pique-nique personnel ou sandwiches achetés à l'Institut.

Un montant de 0,70 € sera comptabilisé par temps de midi via la facture trimestrielle.

Mode de paiement :

Une facture sera envoyée trimestriellement.

#### 4. Les sandwiches

Pour éviter que les élèves ne doivent sortir de l'Institut pour acheter un pique-nique, l'Institut propose un service sandwiches. Une dizaine de garnitures différentes sont proposées.

Le prix d'un sandwich : 2,80 € avec abonnement  
3,00 € sans abonnement

Abonnement :

Pour l'inscription par trimestre, tous les élèves sont invités par mail à s'inscrire au moyen de la plateforme en ligne eBONI (<https://eboni.saint-boni.be>).

La connexion se fait grâce aux identifiants reçus au début de la scolarité de l'enfant à Saint-Boni. Monsieur Thomas Verlinden est la personne ressource : **administration@saint-boni.be**.

Les sandwiches sont facturés lors de la facture trimestrielle.

Les élèves ont un badge personnel indispensable pour récupérer leur commande.

**Pour toutes les questions relatives aux repas chauds et abonnements sandwiches  
adresse-toi à M. Thomas Verlinden  
Tél. : 02/511.53.49  
[administration@saint-boni.be](mailto:administration@saint-boni.be)**

## 5. Que faire après les repas ?

Des ateliers du temps de midi sont proposés aux élèves de 12h30 à 13h10.  
Les informations suivront (elles seront affichées dans les classes et aux valves des divers bâtiments).

Exemples d'ateliers :

Math-Olympe	Sports de l'esprit	Bibliothèque
Activité artistique		Warhammer
	Discussion néerlandaise	Chorale
Tableau Excel	Gymnastique sportive	Volley-ball
Ping-pong	Ideka	Aller au Club
	Atelier Internet	Temps de prière, le mardi

Les élèves peuvent également rester dans les cours de récréation pour jouer, discuter...

**Toutefois**, afin d'éviter les accidents, seuls les ballons légers en plastique seront autorisés pour les jeux pendant les récréations (donc pas de balle en cuir, ni de balle de tennis). Les ballons de basket sont autorisés **uniquement** pour jouer au basket, les ballons de football en cuir ne sont autorisés que dans le cadre du tournoi ou des tours de jeu organisés par M. Manoka. Ce dernier est habilité à trancher en cas de doute.

## 6. Les études du soir

a) L'étude surveillée :

Elle est organisée à l'Institut pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> à partir de la mi-septembre. Tous les élèves sont rassemblés dans un même local, chacun est assis à sa table. Le surveillant est garant du silence et de l'ambiance de travail.

Les élèves qui y participent ne sont pas autorisés à quitter l'Institut entre la fin des cours et le début de l'étude.

Il n'y a pas d'étude la veille d'un congé trimestriel (Toussaint et Carnaval).

Conditions pratiques :

- Sur inscription obligatoire (on peut s'inscrire 1x, 2x, ou 3X par semaine mais pour tout le trimestre) ;
- 1 € par séance;
- jours : lundi, mardi et jeudi ;
- durée : de 16h à 17h30.

b) L'école de Devoirs :

Elle est organisée à l'Institut pour les élèves du premier degré à partir de la mi-septembre. Son objectif est d'aider les élèves dans l'organisation de leur temps d'étude et de rédaction des devoirs. Ce n'est pas un rattrapage.

Il n'y a pas d'étude la veille d'un congé trimestriel (Toussaint et Carnaval).

Conditions pratiques :

- Sur inscription obligatoire (on peut s'inscrire 1x, 2x, 3X ou 4X par semaine mais pour tout le trimestre) ;
- 4 € par séance;
- jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- durée : de 16h à 17h30.
- groupe de 10 élèves maximum.

Une circulaire explicative est distribuée à tous les élèves du premier degré en début d'année.

## **DIVERS**

### **1. Le chemin des écoliers**

L'assurance de l'Institut ne couvre les élèves sur le chemin de l'école que dans la mesure où ils empruntent la voie la plus directe, sans étapes et qu'ils rentrent à leur domicile dès la fin des cours ou des activités prévues à l'Institut.



Dans le respect du voisinage, les élèves sont calmes à la sortie des cours, quittent les abords de l'école rapidement et ne considèrent pas les environs de l'Institut comme des lieux de rassemblement autorisés.

### **2. Moto, vélo, trottinette...**

Si tu désires mettre ta moto, ton vélo, ta trottinette ou ta planche à roulettes dans le parking prévu à cet effet, tu dois entrer et sortir du parking, moteur éteint et à pied.

Tu es naturellement tenu de respecter les consignes des surveillants-éducateurs et des professeurs réglant la sortie des élèves.

L'Institut n'assume aucune responsabilité en cas de vol ou de dégâts. Veille donc à attacher correctement ton véhicule.

### **3. Le permis de conduire**

Passer son permis de conduire ne constitue pas un motif valable d'absence ! Sois prévoyant(e) et profite des vacances et des jours de congé pour passer et réussir ce type d'examen.

# ÉDUCATION PHYSIQUE

Tous les cours d'éducation physique ne se donnent pas à l'Institut. Certains ont lieu au stade des 3 Tilleuls, à la piscine du Calypso ou à celle de l'Espadon.

Vous trouverez ci-dessous tous les informations nécessaires :

## 1. Adresses et accès

Pour les élèves de 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> :

- Stade des 3 Tilleuls, piscine Le Calypso et/ou hall de sports des 3 Tilleuls.  
Accès par l'Avenue Wiener - 1170 Watermael-Boitsfort.
  - . Bus 95 : arrêt Van der Elst
  - 17 : arrêt Van der Elst
  - 41 : arrêt Keym
  - . Train : gare de Watermael.

Pour les élèves de 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> :

- Piscine de l'Espadon  
69, rue des Champs  
1040 Etterbeek.
  - . Bus 34 Arrêt La Chasse
  - . Tram 81
  - . Train : gare d'Etterbeek

### **DÉBUT DES COURS AU STADE**

- Pour les 6<sup>e</sup> : le vendredi 1 septembre 2023
- Pour les 3<sup>e</sup> : le vendredi 1 septembre 2023
- Pour les 1<sup>e</sup> : le jeudi 7 septembre 2023

### **DÉBUT DES COURS DE NATATION**

- Pour les 2<sup>e</sup> : le mardi 5 septembre 2023
- Pour les 4<sup>e</sup> : janvier 2024

Ces dates seront confirmées par les professeurs d'Education physique.

## **2. Selon les années**

### En première

Les élèves de première ont 3 heures d'éducation physique réparties comme suit :

- . 1h à l'Institut : gymnastique sportive ou sport ;
- . 2h : - le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre : athlétisme au Stade des 3 Tilleuls ;  
- le 2<sup>ème</sup> trimestre : sport et gymnastique à l'Institut.

### Athlétisme

Les cours ont lieu :

- les lundi, mardi, jeudi ou vendredi de 10h25 à 12h. Les élèves font l'aller et le retour en bus scolaire.

### En deuxième

Les élèves de deuxième ont 3 heures d'éducation physique :

- de septembre à février : 2h de natation à l'Espadon (rue des Champs, 69 à Etterbeek) et 1h de sport à l'Institut (gymnastique ou volley) ;
- de février à juin : 3h d'éducation physique à l'Institut.

Les cours de natation ont lieu :

- à 08h30 : rendez-vous sur place, retour en bus scolaire avec les professeurs ;
- à 13h00 : rendez-vous dans le préau, aller et retour en bus scolaire avec les professeurs ;
- à 14h10 : rendez-vous dans le préau, aller en bus scolaire et retour par ses propres moyens.

### En troisième

Les élèves de troisième ont un cycle de sports collectifs et un cycle d'athlétisme au Centre Sportif des 3 Tilleuls. Un cycle sera consacré à la gymnastique sportive et aura lieu à l'Institut.

Les élèves qui suivent le cours de 8h30 à 10h10 se rendent directement au stade. Un bus scolaire les ramènera à l'Institut pour la récréation.

Ceux qui ont cours de 14h55 à 16h35 font l'aller en bus avec leur professeur et rentrent directement chez eux par leurs propres moyens.

### En quatrième

De septembre à janvier : 2h d'éducation physique à l'Institut.

De janvier à juin : 2h de natation à l'Espadon (rue des Champs, 69 à Etterbeek).

Les cours de natation ont lieu :

- à 08h30 : rendez-vous sur place, retour en bus scolaire avec les professeurs ;
- à 13h00 : rendez-vous dans le préau, aller et retour en bus scolaire avec les professeurs ;

- à 14h10 : rendez-vous dans le préau, aller en bus scolaire et retour par ses propres moyens.

#### En cinquième

Il y a 2h d'éducation physique à l'Institut dont 1/3 de l'année en athlétisme au stade des 3 Tilleuls durant le 2<sup>ème</sup> trimestre.

Les élèves font l'aller et le retour en bus scolaire avec les professeurs.

#### En sixième

Le cours d'éducation physique a lieu toute l'année au centre sportif des 3 Tilleuls.

Les élèves qui suivent le cours de 8h30 à 10h10 se rendent directement au stade. Un bus scolaire les ramènera à l'Institut pour la récréation.

Ceux qui ont cours le mardi de 14h55 à 16h35 font l'aller en bus avec leur professeur et rentrent directement chez eux par leurs propres moyens.

**Pour éviter les vols :**

**Remets ton portefeuille et tes objets de valeur au professeur de gymnastique.**

**Si tu ne le fais pas, il sera inutile de venir te plaindre d'une disparition éventuelle.**

# ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES À SAINT-BONI

Comme vous le savez, l'école peut être amenée à devoir gérer des incidents de santé plus ou moins importants. Des modalités d'accueil d'élèves malades ou accidentés ont été mises en place pour répondre au mieux aux besoins de ceux-ci.

## **En cas de maladie :**

Si un élève est malade pendant la journée, il doit se rendre chez son éducateur de niveau ou, à défaut, à la Préfecture. En cas d'un éventuel retour à domicile, les parents seront avertis par l'Institut.

## **En cas d'urgence :**

Un élève accidenté ou gravement malade est orienté **ou** transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'Institut. L'école s'efforcera **toujours** de prévenir les parents mais **si aucun contact n'a pu être établi**, un membre du personnel accompagnera l'élève à l'hôpital.

## **Administration des médicaments :**

L'école ne délivre **pas de médicaments** aux élèves malades, seuls les premiers **soins** peuvent être dispensés en cas d'urgence.

## **En cas d'accident durant les activités scolaires ou sur le chemin de l'école :**

La victime, le professeur ou la personne témoin d'un accident devra immédiatement avvertir un éducateur ou la préfecture que cela soit dans le cadre des activités scolaires ou sur le chemin de l'école afin de permettre d'établir le plus rapidement possible une déclaration d'accident à transmettre à l'assurance de l'Institut.

## **Quelques renseignements concernant le remboursement des soins par l'assurance de l'école :**

La Compagnie d'Assurance rembourse les frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques après l'intervention de la mutuelle et dans le cadre des Conventions médicales : cela **signifie que les soins d'urgence sont pris totalement en charge quelle que soit la clinique choisie mais que les consultations suivantes ne seront remboursées qu'au prorata de ladite convention (la quote-part exhaustive évaluée par le médecin non conventionné ne pourra en aucun cas être remboursée)**.

## **Les formalités à remplir :**

1. Faire **remplir le certificat médical** par le médecin que vous avez consulté.  
Veuillez envoyer le certificat médical à l'adresse indiquée sur les formulaires à savoir :



ADESIO  
Bureau Diocésain de Liège asbl  
Rue du Vertbois 27  
4000 Liège

2. La **déclaration d'accident** sera remplie et envoyée par courrier électronique par l'école.
3. Vous **devez régler vous-mêmes les notes de frais** qui vous seront présentées par le médecin, la clinique ou/et le pharmacien. Gardez les souches !
4. Vous **devez vous présenter à votre mutuelle** avec les notes de frais et le formulaire de relevé des débours.
5. La **mutuelle doit remplir obligatoirement le relevé des débours** (la partie de droite qui lui est réservée).

**À vous de remplir le reste du relevé des débours (partie gauche) c'est-à-dire :**

- Le relevé de tous les frais pour lesquels la mutuelle n'intervient pas (ex : médicaments...) en n'oubliant pas d'agrafer les pièces justificatives ;
- Les renseignements concernant le numéro de votre compte bancaire, votre adresse.

**N'oubliez pas de dater et de signer le formulaire avant de le renvoyer à l'assurance pour vous faire rembourser la différence.**

# QUE POUVEZ-VOUS ATTENDRE DU SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE ?

## LE PSE

### Qui sommes-nous ?

Une équipe composée de :

- deux médecins scolaires :

Dr Kristina TOROSIAN (1-2-3<sup>e</sup>) (responsable des Humanités)

Dr Christine LONGFILS( (responsable du Fondamental)

- deux infirmières scolaires :

Madame Ellen Ade (responsable des Humanités)

Madame Olivia DE BANDT (responsable du Fondamental)

### Que faisons-nous ?

Dans le respect et l'écoute des élèves, notre objectif premier est le bien-être physique, moral et social **des jeunes**.

Nous effectuons des bilans de santé tout le long de leur scolarité (**en 1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> maternelle, en 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire, en 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire**) ainsi que des séances gratuites de vaccination **selon le schéma de base de la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Nous agissons face aux maladies transmissibles à l'école : **pédiculose, teigne, maladies d'enfance, et cas plus graves tels que méningite, tuberculose, COVID...**

Certaines maladies transmissibles doivent être obligatoirement déclarées AU MEDECIN SCOLAIRE pour permettre la mise en œuvre des mesures adéquates au niveau de l'école. Voici la liste de ces maladies :

- Les gastro-entérites infectieuses
- L'hépatite A
- La tuberculose
- La coqueluche
- Les oreillons
- La rougeole
- La rubéole
- La pédiculose
- La gale
- L'impétigo
- La teigne du cuir chevelu
- La varicelle et zona

### Trois maladies sont considérées comme urgence sanitaire :

- La méningite bactérienne ;
- La diphtérie ;
- La poliomyélite ;
- Le Covid.

**Ces trois maladies doivent être déclarées dans les 24 heures au Centre de santé d'Ixelles au 02/515 70 03**

**Dr Kristina TOROSIAN (1-2-3<sup>e</sup>)**

**Dr Christine SIMONS (4-5-6<sup>e</sup>)**

**Service d'Inspection d'hygiène : 070/24 60 46**

Nous proposons des projets de santé : bien-être, estime de soi, vie **relationnelle**, affective et sexuelle, alimentation, assuétudes, hygiène...

La promotion de la santé à l'école n'est pas la prise en charge immédiate et directe de tous les petits bobos qui arrivent dans l'école, **mais nous sommes toujours à l'écoute des problèmes de santé à l'école et gérons les cas d'urgence (malaises, accidents, prises de risques...)**.

Toute pathologie chronique nécessitant un traitement **à l'école** doit être accompagnée du médicament et d'une autorisation d'administration de ce dernier. LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT NOUS INFORMER !

Pour des raisons sanitaires **mais aussi de bon sens**, nous prions les parents de garder les enfants malades à la maison.

**Afin d'assurer le meilleur suivi possible des élèves**, il est indispensable que les parents actualisent les données personnelles et médicales (allergies, asthme, diabète, épilepsie...) via le questionnaire remis en début d'année. LES PARENTS DOIVENT REMETTRE LE QUESTIONNAIRE AU TITULAIRE DE CLASSE TOUTE DE SUITE APRES SA RECEPTION DANS UNE ENVELOPPE SCHELLEE DESTINEE A L'INFIRMIRER PSE !

**Enfin, sachez que nous travaillons toujours dans le souci du secret médical et en toute confidentialité, avec les différents intervenants de l'école.**

Comment nous contacter ?

Comme les infirmières dépendent du Service de Promotion de la santé à l'école (service PSE) et ne sont pas engagées par l'école, elles ne sont pas **présentes** tout le temps à l'école.

Pour les joindre, veuillez contacter le Centre de Santé :

Service de Promotion de la santé à l'école (PSE)  
Du lundi au vendredi de 09h00 à 16h30  
Rue de la Crèche, 6  
1050 Bruxelles

**Téléphone général : 02/515.70 06**  
**Madame Ade : 02/515 70 41 (1-2-3<sup>e</sup>)**  
**Madame Deguchteneere : 02/515 70 41 (4-5-6<sup>e</sup>)**  
**Madame de Bandt : 02/515 70 4**

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration !

# L'ÉQUIPE DU CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL (CPMS)

Le Centre P.M.S. de Bruxelles Sud est partenaire de l'Institut Saint-Boniface-Parnasse.

Nos missions et activités sont la prise en compte des aspects psychologiques, médicaux, et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages, et les choix scolaires des élèves.

Les mots clés de notre travail d'équipe sont : accompagnement, guidance, information, orientation, écoute.

Nous sommes un service public gratuit.

Nos interventions sont soumises au secret professionnel.

Les parents comme les élèves peuvent nous contacter :

## **Au centre P.M.S. même :**

**Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30**

**Rue de Dinant, 39, 1000 Bruxelles.**

**Tél. : 02/344 57 54 Fax. : 02/343 09 30**

# **LE PROJET HP À SAINT-BONI**

**Le Projet HP St-Boni est un Projet d'accompagnement scolaire et relationnel mais aussi de convivialité et de créativité pour les élèves à Haut Potentiel ; il y a donc une place pour tous et chacun : les lamineurs et les complexes, les homogènes et les hétérogènes, ceux qui sont à l'aise et ceux qui se cherchent.**

Depuis vingt ans, l'Institut St-Boniface-Parnasse accueille et soutient ce projet qui s'articule sur trois piliers :

**Un travail de triangulation par la personne-ressource** entre les professeurs, les élèves et les parents pour favoriser l'intégration de ces élèves au sein de l'école, accueillir leurs expériences et leur vécu pour en retirer des pistes et leur permettre de poursuivre au mieux leur cursus scolaire. L'écoute, la reconnaissance, le soutien de toutes les personnes concernées et la recherche, ensemble, d'outils et de solutions utiles, en sont les axes principaux.

**Un local** situé au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment central accueille tous les midis les élèves HP pour leur permettre de se retrouver, de souffler, de refaire le monde, de déposer leurs réflexions et questions. Régulièrement, ils peuvent y inviter des élèves qui ne sont pas dans le Projet pour partager leurs intérêts, ouvrir à leur différence et discuter avec la personne ressource sur cette question tant débattue du HP.

Et puis des **activités de soutien** scolaire pour apprendre à apprendre ... et des soirées de partage parental ou des conférences sur des thèmes choisis ! Certaines de ces soirées sont ouvertes à tous les parents d'élèves de St-Boni !

**Vous avez un enfant qui est ou serait à Haut Potentiel,  
Vous voudriez en savoir plus sur ce sujet, sortir des présupposés,  
Vous vous posez des questions sur ce Projet au sein de l'école,**

**Soyez les bienvenus ! C'est en dialoguant qu'on avance !  
N'hésitez pas à prendre contact/à rencontrer**

**Fanny KOUTNY**

**0478 03 35 37- 02 511 53 49 ext 250**

**Lundi – Mardi : 8.00 – 16.00**

**Mercredi matin : 8.00 – 12.00**

**[Projet.HP.St-Boni@hotmail.com](mailto:Projet.HP.St-Boni@hotmail.com)**